

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue exceptionnellement par visioconférence vu l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie du coronavirus interdisant tout regroupement, le mardi 14 avril 2020 de 19 h 30 à 20 h 57, sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Gino Cyr.

2020-04-14

SONT PRÉSENTS À CETTE VISIOCONFÉRENCE LES CONSEILLERS SUIVANTS :
Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Christian Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence :

Madame Suzanne Chapados greffière et Monsieur Kent Moreau directeur général.

079.04-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour suivant soit adopté tel que lu.

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
02. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 9 ET 23 MARS 2020 ET DISPENSE DE LECTURE
03. INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE
 - a) Séances du conseil à huis clos
04. TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS
05. TOUR DE TABLE DES OFFICIERS
06. QUESTIONS AUX OFFICIERS
07. DIRECTEUR FINANCIER
 - a) Comptes à payer au 31 mars 2020
08. POLITIQUE FAMILIALE
09. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)
10. DIRECTEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
11. DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE
12. DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
13. DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - a) Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le règlement V-699/12-19 (Taux de taxes foncières générales 2020)
 - b) COVID-19 – Achat de fourniture
 - c) Fonds d'Aide aux Organismes (FAO) – Demande d'aide financière (Achat de rideaux Complexe sportif Desjardins)
 - d) Aide aux sinistrés de l'incendie du 6 mars – 2^e versement
 - e) Installation électrique pour génératrice – Octroi de contrat
 - f) Demandes de dons &/ou commandites
14. URBANISME
 - a) Demande de dérogation mineure au règlement de zonage U-006/03-19 (Usine à glace de Grande-Rivière – 28-B, rue du Parc)
 - b) Demande de permis de construction (Lot # 5 649 324 – Grande allée Est)
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

080.04-20 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 9 ET 23 MARS 2020 ET DISPENSE DE LECTURE

Considérant que les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie des procès-verbaux des séances des 9 et 23 mars 2020 avant la tenue de la présente séance, qu'ils en ont pris connaissance et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés,

Il est dûment proposé par : **Léopold Briand**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés, tel que rédigés, les procès-verbaux des séances passées suivantes :

2020-04-14

- Séance ordinaire du 9 mars 2020, avec dispense de lecture.
- Séance extraordinaire du 23 mars 2020, avec lecture.

INFORMATIONS AU CONSEIL ET CORRESPONDANCE

Monsieur le Maire fait part des informations et des correspondances pertinentes.

081.04-20 SÉANCES DU CONSEIL À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que les séances soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter aux séances par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

QUE : Cette mesure s'appliquera également aux prochaines séances municipales et ce, jusqu'à avis contraire;

QU' : Un avis public de cette décision soit publié sur le site Internet et la page Facebook de la Ville informant la population que le conseil va siéger à huis clos, que le public ne sera pas admis au cours des prochaines séances et qu'ils sont invités à poser leurs questions par message-texte sur le téléphone portable du maire au 418-782-4364.

----- TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS ET DES OFFICIERS

Monsieur le maire offre aux conseillers et officiers présents de prendre la parole et chacun s'exprime à tour de rôle.

DIRECTEUR FINANCIER

082.04-20 COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2020

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**

2020-04-14

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Soient adoptés les comptes à payer au 31 mars 2020, tels que présentés par le directeur financier pour un total de de 103 362,29 \$.

**Le conseil municipal prend acte
de la liste des comptes du journal déboursé déposé par le Trésorier.**

---- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

083.04-20 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT V-699/12-19 (TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES 2020)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de cette séance, une copie du projet de règlement modifiant le règlement V-699/12-19 relatif au taux de taxes foncières générales ainsi qu'aux tarifs pour les services municipaux pour l'année 2020;

La conseillère **Valérie Langelier** fait le dépôt dudit projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil un règlement à cet effet sera adopté.

Monsieur le Maire donne un résumé des modifications qui seront apportées au règlement V-699/12-19.

084.04-20 COVID-19 – ACHAT DE FOURNITURE

ATTENDU qu'en vertu du décret 418-2020, le Gouvernement du Québec a renouvelé l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois jusqu'au 16 avril 2020;

ATTENDU qu'en vertu des articles 20 et 21 de la *Loi sur la Protection des personnes et des biens en cas de sinistres*, la municipalité peut, entre autres, autoriser l'aide et le concours d'une personne selon ses moyens, utiliser et requérir les biens et services nécessaires pour préserver la vie, la sécurité ou l'intégrité physique des personnes et déterminer ou coordonner l'utilisation de ces biens;

ATTENDU que la fourniture de certains produits sanitaires et équipements de protection constitue un défi important en période de crise;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le directeur des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire soit mandaté à effectuer les achats de produits sanitaires et d'équipements de protection en quantité suffisante pour répondre aux besoins exprimés par les directeurs de services et aux exigences sanitaires énoncées par le Gouvernement du Québec;

2020-04-14 QU' : Un budget maximum de 4000 \$ soit mis à sa disposition;

QUE : Le trésorier inscrive cette dépense non-budgétée à un poste comptable spécifique à la crise du COVID-19.

085.04-20 FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (ACHAT DE RIDEAUX COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS)

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière souhaite doter le Complexe sportif Desjardins de rideaux noirs afin de lui permettre de transformer annuellement la dalle (patinoire) en salle de réception ou salle de spectacle du mois d'avril au mois de septembre;

ATTENDU que ce projet permettra de maximiser l'utilisation du Complexe sportif Desjardins et de rendre disponible un espace locatif mieux adapté et plus convivial à l'accueil d'évènements de plus grande envergure;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE Le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soit mandaté à déposer une demande d'aide financière aux Fonds d'Aide aux Organismes (FAO) de la MRC du Rocher-Percé;

QUE La Ville de Grande-Rivière s'engage à s'adjoindre de partenaires du milieu pour verser sa contribution au montage financier de ce projet porteur pour la municipalité.

086.04-20 AIDE AUX SINISTRÉS DE L'INCENDIE DU 6 MARS – 2^E VERSEMENT

ATTENDU que dans le cadre de l'activité de sociofinancement visant à apporter une aide financière aux sinistrés de l'incendie majeur qui a détruit le bloc appartements du 149 rue des Belles-Feuilles, la directrice de la Caisse Desjardins avait adressé une demande aux Fonds Desjardins;

ATTENDU que le Fonds Desjardins a confirmé une contribution financière de 5000 \$ à l'activité de sociofinancement tenue par la Ville de Grande-Rivière le 1^{er} avril 2020;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Léopold Briand**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : Le trésorier soit autorisé à émettre onze (11) chèques de 294,15 \$ aux locataires assurés et cinq (5) chèques de 352,87 \$ aux locataires non assurés.

087.04-20 INSTALLATION ÉLECTRIQUE POUR GÉNÉRATRICE – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU que la Ville de Grande-Rivière a reçu une subvention totale de 12 000 \$ de l'Agence 911 dans le cadre des volets 1 et 2 pour la mise à jour de son plan de sécurité, pour l'acquisition d'un outil de communication aux citoyens en cas de sinistres et à l'amélioration de ses équipements pour faire face à tout événement urgent;

2020-04-14 **ATTENDU** que l'hôtel de ville est reconnu comme le centre d'opération d'urgence à son plan de sécurité civile et que ses installations actuelles ne permettent pas d'être opérationnelles en cas de panne électrique;

POUR CES RAISONS,

Il est dûment proposé par : **Denis Beaudin**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QU' : Un contrat de gré à gré soit octroyé à l'entrepreneur Enervolt Inc. pour l'installation d'un commutateur de transfert de courant (200 ampères) et d'une prise extérieure pour génératrice pour un montant de 7 564,92 \$;

QUE : Les coûts de ces travaux soient imputés à la subvention de 12 000 \$ (volets 1 et 2) de l'Agence 911.

088.04-20 DEMANDES DE DONS/COMMANDITES

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite à la demande de don reçue du *Centre d'action bénévole Gascons-Percé inc.*, le conseil municipal accepte qu'un montant de 397 \$ soit versé à cet organisme.

URBANISME

089.04-20 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE U-006/03-19 — USINE À GLACE DE GRANDE-RIVIÈRE INC. — 28-B RUE DU PARC

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite à la demande de dérogation mineure au règlement de zonage U-006/03-19 déposée ET suite à l'avis d'opinion numéro 003.20 émis par le Comité Consultatif d'urbanisme en date du 25 février 2020, le conseil municipal accepte ladite demande de dérogation mineure à l'effet de régulariser l'implantation d'un bâtiment complémentaire.

090.04-20 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION (LOT # 5 649 324 – GRANDE ALLÉE EST)

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

2020-04-14 et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Suite à une demande de permis de construction déposée ET suite à la décision numéro 007.20, recommandation émise par le Comité Consultatif d'urbanisme en date du 13 avril 2020, le conseil municipal accepte ladite demande de permis concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur le lot # 5 649 324 ayant frontage sur la Grande Allée Est, le tout étant conforme aux exigences du règlement #U-009/03-19 (PIIA).

091.04-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : **Valérie Langelier**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

Gino Cyr, Maire

Suzanne Chapados, Greffière

